Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260209-2026_09_FEV_24-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 février 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 36

Ayant donné procuration : 3

Absents : 4

Votants : 39

Date de convocation : 3 février 2026

Le 9 février 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Hervé GUIHARD, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents :
Hervé GUIHARD, Blandine CLAESSENS, Thibaut LE HINGRAT, Aline LE BOEDEC, Didier LE BUHAN, Cigdem AKTAS, Romain ROLLANT, Martine HUBERT, Monique LUCAS, Thierry STIEFVATER, Nadia DRUILLENNEC, Nicolas NGUYEN, Renée MAZÉO, Christophe SOREAU, Marie-Jo BROLLY, Vincent URIEN, Yannick LE CAM, François PORTZER, Nadia LAPORTE, Maryline PRÉVOST, Benoît MONTAGNÉ, Juliana SAN GÉROTÉO, Stéphane L'HER, Alexis BRULIN, Rachid DYDA, Morgane CREISMÉAS, Ludovic GOUYETTE, Émilie TEFFO, Ludovic LE MOIGNIC, Yildiz ASLAN, Alban ROBINE, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Valérie ROOS, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL, Jean-Christophe LE GOT, Boris GUILLOU.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Gaëlle NIQUE pouvoir à Renée MAZÉO
Damien GASPAILLARD pouvoir à Hervé GUIHARD
Marina ANDRÉ pouvoir à Raphaël LE MÉHAUTÉ

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir :
Stéphane FAVRAIS, Nicole CHAMBON, Bernard CROGUENNEC, Corentin POILBOUT

Secrétaire de séance :
Stéphane FAVRAIS

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260209-2026_09_FEV_24-DE

VILLE DE Saint-Brieuc	**République Française** **Séance du 9 février 2026** **Rapporteur : M. ROLLANT**

Conseil municipal

Délibération

24 - Coopération décentralisée - Battir (Palestine) - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT) - Projet « Au fil de l'eau » - Convention de partenariat / Dossier Erasmus + - Avenant / Solidarité internationale - Subventions 2026 (fonctionnement et exceptionnelles) - 1ère tranche

Exposé des motifs

1 – Projet « Au fil de l'eau » – Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)

Les Villes de Battir (Palestine) et Saint-Brieuc sont liées par des accords de coopération décentralisée depuis 2009. C'est dans ce cadre et à l'appui de l'appel à projet « Sport et coopération décentralisée » qu'elles se sont associées depuis 2021 à la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT) pour développer le projet de développement du sport pour toutes et tous.

A la faveur d'un nouvel appel à projet du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE), intitulé « Au fil de l'eau », le projet porté par un consortium dont la Ville de Saint-Brieuc est partie prenante, a été retenu.

Ce projet est piloté par la Ville de Stains en partenariat avec les villes de Grigny, Grenoble, Strasbourg, Vitry-sur-Seine et la FSGT.

Les partenaires souhaitent assurer l'accès des enfants, des jeunes, des femmes et des personnes en situation de handicap palestiniens à des activités sportives régulières reconnues comme un besoin essentiel et offrir aux animateurs locaux des perspectives d'insertion, de formation continue et de reconnaissance dans les collectivités de Bethléem, Jéricho, Battir et les camps de réfugiés d'Aïda et d'Al Amari.

Pour ce faire, le consortium des collectivités françaises, dirigé par la Ville de Stains, a proposé un projet intitulé « Accès au sport comme besoin essentiel en Palestine », qui garantit la mise en place des actions suivantes :

- renforcement du réseau d'animateurs sportifs palestiniens certifiés « Sport pour toutes et tous » ;
- mise en place d'échanges de pratiques aux niveaux local et national en Palestine ;
- valorisation du sport comme besoin essentiel.

Ce projet de courte durée se déroulera entre les mois de novembre 2025 et avril 2026.

Le budget total prévisionnel de ce projet est estimé à 102 110 €, répartis comme indiqué dans le tableau annexé (annexe 1).

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260209-2026_09_FEV_24-DE

Les ressources du projet sont réparties comme suit :

<table>
<tr><th></th><th colspan="3">Numéraire</th><th>Valorisation</th><th>Total</th></tr>
<tr><td rowspan="6">Collectivités françaises</td><td rowspan="6">23 000 €</td><td>Saint-Brieuc</td><td>3 000 €</td><td rowspan="6">20 000 €</td><td rowspan="7">52 110 €</td></tr>
<tr><td>Vitry-sur-Seine</td><td>4 000 €</td></tr>
<tr><td>Stains</td><td>5 000 €</td></tr>
<tr><td>Grenoble</td><td>3 000 €</td></tr>
<tr><td>Grigny</td><td>5 000 €</td></tr>
<tr><td>Strasbourg</td><td>3 000 €</td></tr>
<tr><td>FSGT</td><td colspan="3">4 110 €</td><td>5 000 €</td></tr>
<tr><td>MEAE</td><td colspan="4">50 000 €</td><td>50 000 €</td></tr>
</table>

A noter que la participation de 50 000 € du MEAE sera versée à la Ville de Stains.

Afin de définir au mieux la mise en œuvre du projet (suivi administratif, financier et technique du projet et des modalités de versement et reversement des subventions alloués), il est donc proposé de conventionner avec la FSGT (annexe 2).

2 – Coopération décentralisée – Battir (Palestine) – Dossier Erasmus + - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT) – Convention de partenariat - Avenant

Par délibération du 13 octobre 2025, le Conseil municipal a approuvé la convention de partenariat avec la Fédération sportive et gymnique du travail dans le cadre du projet Erasmus + « Mobilité des animateurs de jeunesse ».

Le premier séjour d'animateurs sportifs de Battir à Saint-Brieuc a fait apparaître le besoin de préciser les dépenses prises en charge par les partenaires, sans que cela n'ait d'impact sur leur répartition. Il est donc proposé d'adopter un avenant en ce sens (annexe 3).

3 - Solidarité internationale - Subventions 2026 (fonctionnement et exceptionnelles) - 1ère tranche

Dans le cadre de sa politique municipale, la Ville est appelée à soutenir depuis de nombreuses années les actions menées par des associations de solidarité internationale. Pour la première tranche de l'année 2026, les subventions suivantes sont proposées :

Structure	*Montant*
RESIA : (subvention fonctionnement) association départementale qui œuvre à promouvoir une information et une éducation aux solidarités et à la citoyenneté.	3 000 €
RESIA : (subvention au projet) portage des projets Festisol et Alimenterre, accompagnement et valorisation des projets menés par les jeunes	5 000 €
MASNAT : (subvention de fonctionnement) association locale qui parraine la scolarité (année collège) d'enfants démunis mais méritants des zones rurales profondes d'AGADEZ et de sa région et qui développe des formations dans la Maison Gabrielle	11 500 €
MASNAT : subvention exceptionnelle Maison Gabrielle	3000 € Equipement

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260209-2026_09_FEV_24-DE

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les accords de coopération signés entre les villes de Saint-Brieuc et Battir ;

Vu la délibération n° 13 du Conseil municipal du 13 octobre 2025 relative à la convention de partenariat à conclure avec la Fédération sportive et gymnique du travail dans le cadre du projet Erasmus + « Mobilité des animateurs de jeunesse » ;

Vu l'avis de la Commission d'attribution des subventions aux associations ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les termes de la convention de partenariat à conclure avec la Fédération sportive et gymnique du travail pour le projet « Accès au sport comme besoin essentiel en Palestine », sur une durée de six mois (annexe 2).

APPROUVE les termes de l'avenant à la convention à conclure avec la Fédération sportive et gymnique du travail dans le cadre du projet Erasmus+ « Mobilité des animateurs de jeunesse » (annexe 3).

INVITE Monsieur le Maire à signer ladite convention et ledit avenant ci-annexés.

DECIDE le versement d'une participation de 3 000 € à la Fédération sportive et gymnique du travail dans le cadre du projet « Accès au sport comme besoin essentiel en Palestine ».

DECIDE l'attribution des subventions « Solidarité internationale » suivantes au titre de l'année 2026 :

Structure	*Montant*
RESIA	8 000 €
MASNAT	14 500 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.

Présents : 36	Pouvoirs : 3	Total : 39	Exprimés : 39
Voix Pour : 39	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le Maire	Le secrétaire de séance
M. Hervé GUIHARD	M. Stéphane FAVRAIS
MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor)	